À Mmes et Mrs les Présidents de Clubs, Ligues et Zones

Issy les Moulineaux, le 30 octobre 2015

Objet : Communication aux clubs concernant les précautions élémentaires de sécurité pendant les entraînements, échauffements et matchs de Hockey sur Glace

Chers tous,

Un an après le drame de Dunkerque, il paraît utile de rappeler des mesures simples de prudence qu'il est indispensable de mettre en œuvre lors de la pratique de notre sport, et qui peuvent limiter les risques d'accident en cas de sortie du palet de l'aire de jeu.

Nous vous rappelons que - quelle que soit la catégorie en train de pratiquer sur la glace - il convient de s'assurer que les personnes qui assistent à un entraînement, un échauffement ou un match, puissent être attentives au déplacement du palet (ne pas stationner ou passer autour de la glace sans regarder le jeu qui s'y déroule). Attention : des enfants sont susceptibles de jouer à l'extérieur de la glace pendant des entraînements d'autres catégories sans porter attention aux palets en circulation. Il faut y être vigilant.

D'une façon générale, les personnes assistant à un entraînement ou à un match de Hockey sur Glace doivent être positionnées aux endroits prévus pour recevoir le public et non pas aux alentours immédiats de l'aire de jeu.

Si la configuration de la patinoire fait que les spectateurs sont contraints de passer par des espaces en proximité avec l'aire de jeu et non protégés pour rejoindre leurs places lors de l'échauffement d'avant match ou lors du match lui–même, ils doivent le faire uniquement avant la reprise du jeu ou en dehors de d'échauffement. A cet effet, le club doit s'assurer que des personnes de l'organisation contrôlent ces circulations et empêchent les déplacements inopportuns. Si cela est possible au regard des contraintes techniques et de circulation, des barrières matérialisant cette interdiction de passer pendant le déroulement du jeu doivent être mises en place.

Par ailleurs, la FFHG recommande que, lors des rencontres, le speaker officiel annonce au minimum 2 fois pendant l'échauffement et 2 fois par période à un arrêt de jeu le message suivant :

« **Le palet de Hockey sur Glace peut à tout moment quitter l'aire de jeu et représente alors un danger pour les personnes qu'il pourrait atteindre. Merci de continuellement suivre des yeux le déroulement du jeu et l'évolution du palet pendant le match. Si vous êtes accompagnés d'enfants, veillez à ce qu'ils soient particulièrement attentifs à la trajectoire du palet** »

Dans la mesure où la patinoire serait équipée d'un ou de plusieurs écrans, ce message pourrait également y être diffusé.

Enfin, si l'exploitant de la patinoire que vous utilisez, ou la collectivité locale dont elle dépend, souhaite étudier la possibilité d'en modifier les installations, la commission équipements se tient à votre disposition pour, le cas échéant, vous accompagner dans cette démarche.

Vous pouvez contacter Kévin Gallier, permanent en charge de cette commission par email : k.gallier@ffhg.eu ou par téléphone : 01 41 33 03 57

Cordialement,

Éric Ropert
Directeur Général

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY SUR GLACE
36 BIS, RUE ROGER SALENGRO
92 130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél : +33(0) 1 41 33 03 40
Fax : +33(0) 1 41 33 03 41
contacts@ffhg.eu
www.hockeyfrance.com